

L'ORDRE DU JOUR DU CONGRÈS...

Nous connaissons, enfin, l'ordre du jour du Congrès d'Amiens. La *Voie du Peuple* l'a publié dans son dernier numéro, et chacun peut épiloguer déjà sur son compte.

Tout ce qu'on peut dire, d'abord, de cet ordre du jour, c'est qu'il est fameux. Pensez donc! Vingt-six questions! Et quelles questions! Si, avec ça, il s'en trouve encore qui ne sont pas contents, ceux-là seront bien difficiles. Il y en a, en quantité et en qualité, pour tous les goûts.

De la qualité, nous en parlerons une autre fois. Bornons-nous, pour aujourd'hui, à dire deux mots de la quantité.

Le Congrès durera six jours francs: du lundi 8 au samedi 13 octobre inclus. Il aura à discuter et à trancher vingt-six questions.

Je dis bien: vingt-six. Car malgré le classement qu'on en a fait en deux catégories: celle des numérotées, parce qu'on les croit plus importantes, et celle des «*questions diverses*», en réalité, il n'y a qu'une liste de questions qui va de 1 à 26. Les soi-disant «*questions diverses*» sont des questions comme les autres, qu'on ne peut pas considérer comme de simples «*vœux*» à émettre, puisque les «*vœux*» ne sont plus admis dans les congrès de la Confédération depuis celui de Montpellier.

Soyez sûrs, du reste, que les auteurs de ces questions diverses n'entendront pas que leurs questions «*ne soient pas posées*». Ils les ont posées pour qu'on les résolve comme les autres, et, la petite vanité humaine aidant, ils ne consentiront pas volontiers à ce qu'on les leur escamote.

Ceux-là donc, comme les auteurs des questions «*primées*», voudront faire respecter «*leurs droits*», et chacun bataillera ferme, des poings et de la langue, pour faire maintenir «*sa*» question à l'ordre du jour.

Cela seul, nous réserve déjà de belles séances. Pourvu que le Congrès ne soit pas tout entier consacré à la fixation de l'ordre du jour!...

Ce qui est certain, c'est que cette question de la fixation de l'ordre du jour - question qu'il faut ajouter aux autres, ce qui en porte le nombre à 27 (sans compter les questions imprévues) - donnera lieu à une sérieuse bataille prévue déjà par le dernier article de Pouget.

Le camarade Pouget, effrayé comme moi d'une telle avalanche de questions, explique qu'il n'appartenait pas au bureau ni au *Comité confédéral* d'en refuser aucune. Les statuts sont formels. Chaque syndicat a le droit de demander l'inscription à l'ordre du jour du congrès de telles ou telles questions qu'il lui plaît, et le Comité et le Bureau confédéraux ne sont que des organes «*enregistreurs*» - comme la loi. Et Pouget a parfaitement raison.

Mais il indique clairement que ce que les administrateurs de la Confédération n'ont pu faire, le congrès, qui est souverain, pourra le faire. C'est-à-dire qu'il appartiendra au congrès de discuter et de décider sur la quantité et la qualité (?) des questions qui devront finalement rester à l'ordre du jour.

Je n'exagère donc rien quand je prévois une bataille bien rangée sur ce point. En supposant qu'il soit excessif de dire que quand on aura fini par tomber d'accord sur les questions à discuter, on s'apercevra que le congrès est terminé avant d'avoir commencé, il n'est pas déraisonnable d'affirmer que cette discussion fera perdre autant de temps qu'en fit perdre la validation des mandats au congrès de Bourges.

À tel point que ceux qui avaient le légitime souci de vouloir désormais gagner le temps que fait perdre

d'habitude la question de validation des mandats, seront douloureusement surpris de voir qu'on n'a pu combler un trou qu'en en creusant un autre.

Mais supposons que je voie les choses de travers, et que, sans discussions à-côté, le congrès consacrerait tout son temps à la discussion des vingt-six questions. Il est probable que les congressistes, tous propagandistes convaincus de la journée de huit heures, voudront faire à Amiens la première expérience de cette journée.

Six jours de congrès à huit heures par jour, cela fait 48 heures divisées par 26 questions, cela donne 110 minutes pour chaque question.

Cent-dix minutes pour chaque question! Il ne faut pas avoir la moindre expérience des congrès pour ne pas savoir combien ce temps est insuffisant. Surtout lorsque, comme dans l'ordre du jour du congrès d'Amiens, il y a une ou deux questions qui, à elles seules, pourraient tenir - et tiendront peut-être - largement tout le Congrès!...

S'il n'y avait, pour chaque question, que deux orateurs à entendre: celui pour et celui contre, mon dieu! passe encore! On pourrait avoir, sur chaque question, une discussion un peu suivie qui commencerait à éclairer un peu la religion - de chaque congressiste.

Mais il ne faut pas connaître le tempérament français - il y a donc un tempérament français? Pourvu que cette phrase imprudente ne m'attire pas les foudres de quelque censeur!... - il ne faut pas connaître le tempérament français, dis-je, pour espérer cela.

En tenant compte des orateurs qui prennent plusieurs fois la parole sur le même sujet, de ceux qui la prennent pour qu'on sache bien qu'ils se rallient aux opinions d'un tel ou d'un tel autre, ou ceux encore qui doivent la prendre pour figurer sur le compte rendu et prouver ainsi à leurs électeurs... syndicaux leur participation personnelle, on peut évaluer à 30 environ le nombre d'orateurs pour chaque question.

Cent-dix minutes divisées par trente orateurs, cela fait trois minutes à peu près pour chacun. Et comme il faut forcément défalquer encore de ce temps, le temps matériel perdu soit pour les votes sur chaque question, soit pour les incidents divers, soit pour le passage d'une question à l'autre, il reste pour chaque orateur à peine quelques secondes!

Voilà le ridicule ou l'on tombe chaque fois qu'on pêche par excès, que ce soit par excès de bien comme par excès de mal!

Car, malgré tout, je concède que cet excès de questions est un bien comme il est un mal. Il est un bien, parce qu'on prouve la fertilité du cerceau syndical en fonction; parce qu'il indique qu'il y a un grand nombre de travailleurs qui pensent et réfléchissent; enfin, parce qu'il démontre la complexité du problème social, que nous avons la prétention - un peu folle, peut-être - de résoudre en cinq sec.

Mais il est un mal, parce qu'il ne tient pas compte du temps réduit du nos congrès, et qu'il nous oblige ainsi à prendre des résolutions électriques, ou à émettre à la vapeur des opinions sur des questions insuffisamment comprises.

Il est de toute nécessité de trouver, à Amiens, le moyen d'éviter à l'avenir ce sérieux défaut de notre organisation. Moins sérieusement, nos questions seront discutées, plus nous tomberons sous le coup des critiques de tous nos adversaires, et moins d'autorité nous aurons pour faire respecter par les syndiqués des décisions trop hâtives.

Plus petit sera le nombre des questions, plus sérieuses seront nos discussions. Cela rehaussera la dignité et la force morale du syndicalisme, et donnera plus d'éclat au prestige de la Confédération.

Louis NIEL.
